



Laurence Penvern
pour le groupe EAPC

le 4 septembre 2017

Objet : Conseil municipal du 11 septembre 2017

Commentaires et propositions du groupe EAPC concernant le projet de délibération relatif au SCOT pour le CM du 11 septembre :

1. Dans les commentaires de présentation :

Chap 1 : importance de l'économie du foncier

Chap 2 : offre de logements diversifiés et développement des transports notamment collectifs et déplacements doux

Chap 3 : prendre appui sur les murs porteurs du Pays :

Dans ce chapitre nous souhaiterions apporter un complément

En effet, nous constatons que les 12 unités paysagères principales du Pays sont insuffisantes pour décrire le potentiel exceptionnel de notre territoire ; nous pensons qu'il faut y ajouter le paysage côtier caractéristique des côtes abritées de notre littoral avec les pins et les chênes verts qui évoquent les bords de Méditerranée, typiquement nommé " la Provence cancalaise " entre la Houle et La pointe du Grouin .

En inscrivant cette 13^{ème} unité paysagère, sa préservation en sera d'autant mieux assurée

Chap 4 : Nous continuons à défendre l'idée que la qualité environnementale de Cancale constitue un pilier de son développement tant économique que social

Ce principe de base du développement durable valant bien sûr à l'échelle du territoire

2. À propos des 2 objectifs cités :

Objectif 77 : nous sommes favorables à des projets d'infrastructures et d'équipements nécessaires à la sécurité et aux activités liés à la mer , sans rien préciser d'autre car écrire le mot "cale " est limitatif

Objectif 117 : nous sommes favorables à un projet de cale d'accès à la mer à port picain mais qui reste compatible avec la préservation du site

3. Nous approuvons l'avis de la commission ADEPS du 27 août 2017 qui ne reconnaît à ce jour la légitimité d'aucun projet d'aménagement (à port Picain)

Ces trois paragraphes constituent notre contribution à l'élaboration de la délibération